

homme. Il peut vivre sur une ferme, il peut obtenir gratuitement certains produits alimentaires. Peut-être a-t-il gratuitement une maison. Alors le taux va varier. Mais tel est le principe général.

M. MUTCH: Je ne saurais dire si le cas se présente ailleurs, mais à Winnipeg nous avons des hommes qui reçoivent des secours du ministère sous forme de vêtements. C'est plutôt une pitié. Il arrive qu'on leur remet des vêtements, et il est plus difficile d'obtenir des vêtements suffisants que de gagner l'argent nécessaire à cette fin, si encore il y a de l'argent à gagner. En premier lieu, l'homme va chercher une réquisition, après quoi il descend prendre un paquet qui peut contenir disons, une paire de chaussures qu'il emporte à la maison pour quelqu'un de la famille. Comme les chaussures ne peuvent être ajustées, il lui faut encore tout recommencer. Ils n'ont aucune chance d'essayer les effets et parfois le service qu'ils reçoivent est assez pauvre. Il n'y a pas de bons pour ces gens.

Le PRÉSIDENT: A Winnipeg, c'est la ville qui les émet.

M. MUTCH: Est-ce depuis récemment?

Le PRÉSIDENT: On procède de cette manière.

M. MUTCH: Même dans la dernière communication que j'ai eue avec eux, ils se plaignaient de ne pas être tous sur le même pied. S'ils pouvaient obtenir un bon, ils iraient chercher un objet représentant sa valeur, et je suggère au ministère que ce serait non seulement plus satisfaisant mais beaucoup plus économique d'émettre des bons pour l'habillement.

Le PRÉSIDENT: A cela il faut objecter que nous serions obligés d'acheter des stocks immenses de vêtements pour les distribuer par tout le Canada. Ce serait une terrible entreprise. Nous devons utiliser les facilités déjà existantes. En quelques endroits nous utilisons la Croix Rouge, ailleurs nous faisons appel aux agences de service et de bien-être. Ailleurs encore, nous recherchons si nous pouvons intéresser les municipalités pour ensuite les dédommager.

M. MUTCH: Pourquoi ne pas agir toujours comme vous le faites avec les municipalités: donner un bon à l'homme qui ira ensuite au magasin y chercher ce qu'il désire.

Le PRÉSIDENT: Tel est le système à Winnipeg.

M. MUTCH: Alors, on l'a changé depuis peu.

Le TÉMOIN: Les investigateurs recherchent ce dont un homme a besoin et ils émettent un bon à cet effet. Il obtient ainsi ce dont il a besoin par l'entremise du dépôt de la ville.

M. MUTCH: Oui, mais on lui remet quelque chose. Il ne peut avec le système des bons acheter au magasin ce qu'il désire.

Le TÉMOIN: Oh! non. Il obtient ses demandes par l'entremise du dépôt de la ville.

M. MUTCH: Je suggère que vous épargnez de l'argent et donneriez plus de satisfaction aux gens si vous leur permettiez d'acheter avec le système de bons.

M. REID: Quant à la question de M. MacNeil, il n'est pas évident, je crois, qu'il soit de la Colombie-Britannique. Je vais citer un cas. J'ai rencontré à ce sujet une foule très hostile. Je pourrais dire que ce qui vous suggérez ne fonctionnerait pas en Colombie-Britannique. Une famille allemande y a déménagé et la province et le Dominion en prenaient soin comme s'ils étaient des passants. Cette famille touchait du gouvernement provincial et de la municipalité \$31.50. A côté d'eux se trouvait un ancien combattant, qui ne touchait pas de pension et recevait \$9.50.

M. SCAMMELL: Vous affirmez qu'il ne touchait pas de pension.

M. REID: Non. Il touchait \$9.50 de la municipalité comme secours directs. On vint me demander pourquoi cet homme ne pourrait pas toucher des secours